

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Drôme Aval

**L'enquête, objet, date, durée** : fixée par arrêté du Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval en date du 11 avril 2024, l'enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme Aval. L'enquête se déroulera **durant 34 jours du 6 mai 2024 à 09h00 au 8 juin 2024 à 12h00**. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal opposable juridiquement, notamment aux PLU et PLUi. Au terme de l'enquête publique, le projet de SCoT est éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, puis soumis aux membres du Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval pour approbation.

**Commission d'enquête** : Le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné, par ordonnance n° E24000047/38 en date du 14 mars 2024 les membres de la commission d'enquête présidée par Mme. Anna-Belle MARAND-DUCREUX, Géologue et composée de Mme. Corinne BOURGERY, Ingénieur Agronome et de M. Christian ROMANEIX, Consultant en Hydraulique en qualité de membres titulaires, et de M. Jean Léopold PONCON, Retraité de la Fonction Publique Territoriale en qualité de membre suppléant.

**Le dossier d'enquête publique** comporte le projet de SCoT de la Vallée de la Drôme Aval, un recueil des actes administratifs, les avis exprimés, par les personnes publiques associées et les organismes consultés ainsi que l'avis de la MRAE. Le projet de SCoT est composé d'un rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durable, du document d'orientations et d'objectifs, du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique et du bilan de la concertation.

**Lieux de consultation du dossier et permanences de la commission d'enquête**, durant toute l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête sur **support papier aux lieux listés ci-dessous** et aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux, sauf jours fériés, et en **version numérique** sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5357>.

La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations portant sur le projet de SCoT dans les lieux et aux horaires suivants :

Lieux	Adresses	Dates des permanences de la commission	Horaires des permanences
Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval	Hôtel d'entreprises, Place Michel Paulus, 26400 Eurre		
Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans	15 Chemin des senteurs, 26400 Aouste sur Sye		
Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Ecosite du Val de Drôme 96, ronde des Alisiers, 26400 Eurre		
Mairie d'Allex	Avenue Henri Seguin	Vendredi 24 mai 2024	9h-12h
Mairie d'Aouste-sur-Sye	Avenue Amédée Terrail	Mardi 21 mai 2024	14h-17h
Mairie de Beaufort-sur-Gervanne	3, rue de la mairie, quartier Fontaigneux	Mercredi 5 juin 2024	16h-18h
Mairie de Crest	Place du Docteur Maurice Rozier	Lundi 6 mai 2024 Samedi 8 juin 2024	9h-12h 9h-12h
Mairie de Grâne	1, Grande Rue	Mercredi 29 mai 2024	9h-12h
Mairie de Livron-sur-Drôme	90 Av. Joseph Combier	Jeudi 16 mai 2024	13h-16h
Mairie de Loriol-sur-Drôme	3, bis Grande Rue	Mardi 7 mai 2024	8h30-11h30
Mairie de Mirabel et Blacons	Place de la mairie	Mardi 28 mai 2024	15h30-18h30
Mairie de Montoisson	La Grande Rue	Mercredi 15 mai 2024	8h30-11h30
Mairie de Saillans	1 place Maurice Faure	Mardi 4 juin 2024	9h-12h
Mairie de Saoû	11, route de la Forêt	Jeudi 16 mai 2024	9h-12h
Mairie de Vercheny	1, Place de la mairie	Lundi 6 mai 2024	14h-17h

**Recueil des observations** : le public pourra consigner ses observations sur le registre papier à feuillets non mobiles, paraphé par la Présidente de la commission d'enquête, spécialement ouvert à cet effet dans chaque lieu d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de ces lieux. Le public pourra également consigner ses observations dans le registre d'enquête au format dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique via le **site internet dédié à l'enquête publique** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5357> et via l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5357@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5357@registre-dematerialise.fr)

Pour l'ensemble des 44 communes, les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête : Madame la commissaire enquêteur, mairie de Crest, place Rozier, 26400 Crest.

**Demande d'informations** : Toute information relative au Projet de SCoT ou à la présente enquête publique pourra être demandée à M. le Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval par courrier : Hôtel d'entreprise, Place Michel Paulus, 26400 EURRE / Par courrier électronique : [contact@scot-valleedrome.fr](mailto:contact@scot-valleedrome.fr) ou par téléphone : 04 26 52 11 14

Les personnes qui le souhaitent pourront notamment solliciter la communication du dossier d'enquête, avant même le début de l'enquête puis la communication des observations formulées par le public au cours de l'enquête, à leurs frais.

**Mesures de publicité** : l'avis d'enquête publique est publié en caractères apparents 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Le Crestois et le Dauphiné Libéré. L'avis est affiché, 15 jours avant le début de l'enquête, dans tous les EPCI et les communes concernées. En outre, l'avis sera publié sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval : <https://www.scot-valleedrome.fr/> L'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sera affiché pendant toute la durée de l'enquête au siège du Syndicat, aux sièges de la communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans Cœur de Drôme et de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

**Suite de l'enquête publique** : dans le délai d'un mois à compter de la date de réception des registres, la Commission d'enquête remettra au Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval ses conclusions motivées avec le dossier d'enquête et le rapport. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre du SCoT et à la préfecture de Valence pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Eurre, le 11 avril 2024

Pour le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval, le Président, Loïc MOREL